

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20240109-004

	Service	Pôle Aménagement	
	Matière	1.1.1	Commande publique - marchés publics - travaux
Objet	Travaux de voirie		
Numéro	Accord-cadre N° 2024I01		
Attributaire	SAS FABRE TP		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles 27, 78 et 80 du décret 2016 360 du 25 mars 2016 ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Considérant la nécessité de procéder aux travaux de voirie ;

Décide,

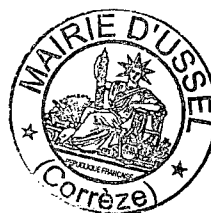
Article 1 : De conclure l'accord-cadre n°2024I01 avec :

Entreprise	Adresse	Seuil maximum H.T. sur la durée de l'accord-cadre (reconduction comprise)
SAS FABRE TP	278 rue des Peupliers 15270 LANOBRE	4.000.000 €

Article 2 : Durée initiale de l'accord-cadre : 24 mois à compter de la notification d'attribution. Le présent accord-cadre est reconductible une fois. La durée de la reconduction est identique à celle de l'accord-cadre initial.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 9 janvier 2024.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE